

Réf. : PM/15017082

Lausanne, le 19 novembre 2014

Audition du projet de révision totale de l'ordonnance relative à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale (ci-après OIFP), préavis du Canton de Vaud – propositions de modifications des fiches de description des objets IFP

Madame la Cheffe de division,

Comme convenu dans notre courrier (et ses annexes) du 4 juin dernier à Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard concernant le projet de révision totale de l'OIFP, nous nous permettons de vous transmettre en annexe nos propositions de modifications des fiches d'objets.

Nous vous prions de prêter une attention particulière aux demandes suivantes :

Modifications de périmètre.

Trois demandes de réduction de périmètre vous sont soumises :

- Objet IFP 1022 Vallée de Joux : bien que nous n'ayons pas encore reçu de réponse sur ce point, nous demandons de pouvoir soustraire la surface du projet Eoljoux selon les limites discutées avec votre division, sans extension quantitative supplémentaire.
- Objet IFP 1515 Tour d'Aï Dent de Corjon : une réduction minimale du périmètre est proposée pour sortir le casier d'exploitation de Planche Betrix.
- Objets IFP 1023 Mormont : une rectification du périmètre est nécessaire pour se caler au périmètre du Plan d'affectation cantonal.

Nous profitons de vous signaler que des demandes d'extension de périmètre d'objets nous sont également parvenues dans le cadre de la consultation de ce printemps pour les objets IFP 1202 Lavaux, 1014 Chassagne, 1004 Creux du Van et 1205 Bois de Chêne. L'ensemble des acteurs concernés (cantons voisins, communes et/ou privés) n'ayant pu être consultés, nous ne sommes pas en mesure de vous transmettre à ce jour des périmètres modifiés et validés. Nous vous remercions de nous informer de la prochaine révision envisagée par votre division afin de pouvoir d'ici là conduire les démarches nécessaires.

Modification d'objectifs :

Outre des suggestions de reformulation qui proposent de recourir plus fréquemment au verbe "préserver", plutôt que "conserver", deux de nos propositions demandent la modification de la nature de la protection de certaines caractéristiques naturelles et paysagères des objets 1023 Mormont et 1502 Les Grangettes. Les modifications portent pour le site du Mormont, sur l'objectif "Conserver les structures géologiques ainsi que les différents éléments et processus géomorphologiques" et pour celui des Grangettes sur celui de "Conserver la beine lacustre". Si nous ne remettons pas en question le fait que ces éléments contribuent à la justification de leur importance nationale, il convient de constater que des atteintes existent déjà dans un cas comme dans l'autre déjà à l'intérieur de ces objets et que dans le cas des Grangettes, une concession pour l'exploitation des graviers existe au sein du périmètre. Compte tenu du projet de réaménagement du delta, la beine est amenée à se modifier et, à moyen terme, des prélèvements de graviers pourraient éventuellement s'avérer nécessaires à l'embouchure du Rhône, notamment, pour des questions sécuritaires. Les modifications proposées sont en conséquence les suivantes :

- Pour les Grangettes : 3.4 Conserver **à long terme l'étendue de la beine et des hauts-fonds lacustres** et 3.6 Conserver les ceintures de roselière et les marais de l'ancien delta du Rhône ainsi que leurs espèces animales et végétales
- Pour le Mormont : Conserver **des éléments significatifs de l'histoire géologique du site.**

Nous vous remercions de nous informer de la suite donnée aux demandes susmentionnées et vous remercions par avance de prendre en compte autant que faire se peut les suggestions de reformulation et de compléments sur les descriptions des objets, formulées par notre canton.

En restant à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information, et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Madame la Cheffe de division, à l'assurance de notre meilleure considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER

Vincent Grandjean

Annexes

- Propositions de modifications des fiches et objectifs de protection des IFP (y compris les trois périmètres des objets demandant une rectification)

Copies

- Mme Doris Leuthard, Conseillère fédérale, DETEC
- OAE
- DGE, Mme Catherine Strehler Perrin, cheffe de division, DGE-BIODIV